

**AVIS DES COMMISSIONS**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**  
**SUR LA MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE FREEDOM**  
**CONCERNANT L'EMPRISE DES MONOPOLES EXTERIEURS**  
**SUR LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA REUNION**

-----

***Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés  
au Bureau du 26 juillet 2002***

-----

- Considérant que par correspondance du 5 juillet 2002, le Président du Conseil Régional a sollicité le Conseil Economique et Social Régional sur la motion déposée par le groupe FREEDOM relative aux situations de monopoles en termes de distribution des carburants, de télécommunications, de desserte aérienne et de diffusion des chaînes publiques audiovisuelles (cf. annexe 1),
- Considérant que cette motion, objet de la lettre de saisine concernant « l'emprise des monopoles extérieurs sur les structures économiques et sociales de la Réunion », soulève des questions extrêmement importantes comportant de forts enjeux pour le développement économique et social de la Réunion,
- Considérant la mise en place, à l'initiative du Conseil Régional, d'une "Commission Vérité sur les situations monopolistiques, sur les produits pétroliers et de réflexion sur le dossier de l'énergie à la Réunion", le 27 octobre 2000, Commission dotée d'un budget d'études,
- Considérant la composition de ladite Commission (cf. annexe 2),
- Considérant que la "Commission Vérité" s'est réunie entre août et septembre 2001, à plusieurs reprises, en l'absence du signataire de la motion, auditionnant diverses personnalités dont des responsables de la S.R.P.P.,

**Les Commissions du Conseil Economique et Social Régional estiment que les délais impartis ne leur permettent pas de répondre de façon fondée, argumentée et approfondie sur des sujets aussi importants. Elles soulignent que ces questions ont été confiées à la « Commission Vérité » qui n'a pu les traiter depuis sa mise en place, il y a un an.**

Cependant, les Commissions du C.E.S.R. tenant à exprimer un certain nombre de remarques, réflexions ou propositions :

- considèrent que le terme de "monopole", juridiquement défini, est inapproprié au contexte des quatre situations pointées par la motion et estiment que les termes "distorsion de concurrence" sont plus adéquats,
- estiment que d'autres situations de distorsion de concurrence existent à la Réunion et nécessitent une "attention" toute aussi particulière que les quatre citées,
- soulignent tout l'intérêt de l'existence et du bon fonctionnement de la "Commission Vérité sur les situations monopolistiques, sur les produits pétroliers et de réflexion sur le dossier de l'énergie à la Réunion",
- insistent pour que cette dernière reprenne rapidement ses travaux, sans attendre la pression de quiconque, en particulier de l'opinion publique,
- s'engagent, au travers de ses représentants, à continuer à participer activement aux travaux de ladite Commission,
- souhaitent d'une manière générale, qu'un contenu précis soit défini et donné aux obligations de services publics pour chaque service assuré par une entreprise (publique ou privée) en distorsion de concurrence et qu'un réel contrôle soit exercé par les pouvoirs publics sur ces entreprises et ce, compte tenu de notre contexte insulaire.

Enfin, les Commissions rappellent :

- que le C.E.S.R. mène actuellement une réflexion sur la desserte aérienne de la Réunion qui devrait être finalisée au cours du mois de septembre 2002,
- leur souhait que toutes les chaînes de service public de Métropole soient transmises en direct, gratuitement et en clair, à la Réunion et que RFO puisse assumer un véritable rôle d'informations économiques, sociales et culturelles locales (Réunion et pays de la zone) à des heures de grande écoute (cf. rapport du C.E.S.R. : "La télévision à la Réunion à l'aube d'une ère nouvelle").